

CONDUITE A TENIR POUR LES PROFESSIONNELLS DE SANTE

EN CAS DE CONTACT A RISQUE COVID OU DE PCR COVID POSITIVE

FT/GDR/0024/V1/2020

Date de mise en application : 24/08/2020

PROFESSIONNEL DE SANTE CONTACT D'UN CAS CONFIRME						
	EVICION DU TRAVAIL ?	DELAI 1ère PCR		2ème PCR ?	DELAI 2ème PCR	REPRISE DU TRAVAIL
professionnel de santé contact d'un cas confirmé ASYMPTOMATIQUE	NON (sauf si apparition de symptômes)	à J3 après le contact	PCR neg -->	OUI	à J7 de la 1ère PCR	
professionnel de santé contact d'un cas confirmé SYMPTOMATIQUE	OUI --> arrêt de travail	à J3 après le contact		OUI (sauf si diagnostic différentiel)	à J7 de la 1ère PCR	si pas de diagnostic différentiel : à J8 du début des symptômes (à J10 pour les immunodéprimés) si asymptomatique depuis 48 heures sinon attendre 48h après la fin des symptômes (fièvre ET dyspnée)

PROFESSIONNEL DE SANTE CONFIRME (RT-PCR POSITIVE)						
	EVICION DU TRAVAIL ?			2ème PCR ?		REPRISE DU TRAVAIL
professionnel de santé confirmé ASYMPTOMATIQUE	OUI --> arrêt de travail			NON		à J8 de la 1ère PCR (à J10 pour les immunodéprimés)
professionnel de santé confirmé SYMPTOMATIQUE	OUI --> arrêt de travail			NON		à J8 du début des symptômes (à J10 pour les immunodéprimés) si asymptomatique depuis 48 heures sinon attendre 48h après la fin des symptômes (fièvre ET dyspnée)

avis du 23/05/2020 du HCSP : Avis relatif à la conduite à tenir pour les professionnels intervenant en établissements de santé et en établissements sociaux et médico-sociaux selon leur statut vis à vis du SARS-CoV-2

Qu'est-ce qu'un contact à risque d'infection ?

- Contact prolongé (plus de 15mn dans un espace confiné) avec un soignant porteur du SARS-CoV-2 sans que ni l'un ni l'autre ne porte de masque chirurgical
- La réalisation sans masque FFP2 de gestes à risque d'aérosolisation (intubation, kinésithérapie respiratoire) à un patient atteint de COVID-19

